

IMPORTANT
Cette information
concerne l'utilisation
de votre progiciel

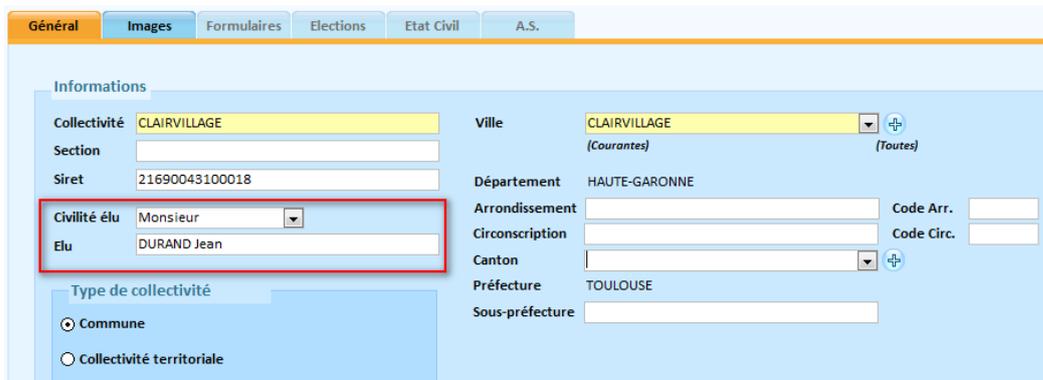
e.magnus gestion relation citoyens

Comment modifier le nom du maire ?

Suite aux élections municipales, le maire de votre commune a pu changer.

Afin d'enregistrer les modifications dans le logiciel, positionnez-vous sur l'écran d'accueil :

- Dans le bloc **Informations Collectives**, cliquez sur l'option **Collectivités**.
- Sélectionnez votre collectivité, puis cliquez sur le bouton .



The screenshot shows a web interface with several tabs: Général, Images, Formulaires, Elections, Etat Civil, and A.S. The 'Informations' section is active. It contains two columns of fields. The left column includes 'Collectivité' (set to CLAIRVILLAGE), 'Section', 'Siret' (21690043100018), 'Civilité élu' (set to Monsieur), and 'Elu' (set to DURAND Jean). The right column includes 'Ville' (set to CLAIRVILLAGE), 'Département' (HAUTE-GARONNE), 'Arrondissement', 'Circonscription', 'Canton', 'Préfecture' (TOULOUSE), and 'Sous-préfecture'. Below these fields, there is a 'Type de collectivité' section with two radio buttons: 'Commune' (selected) and 'Collectivité territoriale'.

- Renseignez la civilité et le nom de l' élu.
- Cliquez sur le bouton  puis sur le bouton  pour terminer.

Si vous éditez la signature du Maire sur les documents, pensez également à modifier les images : **Signature** et **Signature et tampon** qui se trouvent sous l'onglet **Images**, en cliquant sur le bouton **Parcourir** pour sélectionner les nouvelles images scannées.

Pour rappel, l'image pour les tampons, signature et logo doit être au format BMP, JPEG ou GIF, dont les dimensions maximales sont :

- 1,38 X 4,49 pour la signature
- 1,8 X 2,69 pour le tampon
- 2 X 4,5 pour signature et tampon
- 3 X 4 pour le logo